

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 23 octobre 2018

Délibération n°3

Portant approbation de la création du parcours « Formulation et data mining » au sein du master Chimie

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1 et L613-1, Vu l'avis de la CPM du 10 octobre 2018, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que le métier de formulateur évolue et qu'il convient de répondre à un besoin de formation dans ce secteur,

Considérant que le nouveau parcours « Formulation et data mining », au sein du master Chimie, a pour objectif de former des spécialistes dans les domaines industriels relevant de la formulation et d'apporter des compétences complémentaires en plans d'expérience et en data mining,

Considérant que cette formation permet aux candidats d'accéder aux métiers de cadres techniques dans les entreprises,

Considérant que la formation est délivrée en alternance sur deux ans et qu'elle est mise en place en partenariat avec le CFA AFI24,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32 Nombre de membres présents : 9 Nombre de membres représentés : 10 Membres absents et non représentés : 13 Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Non-participation: 0

<u>Article 1er</u>: approuve la création du parcours « Formulation et data mining » au sein du master Chimie pour une ouverture en septembre 2019.

<u>Article dernier</u>: La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

> Le président de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU

Towilleaux

Transmis au rectorat le : 13 février 2019

Publié le : 08 avril 2019